

le

Cerf-volant

Bulletin municipal de Saint Benoit la Forêt



Des moments importants...

Chacun garde présent à l'esprit l'attentat contre Charlie Hebdo, celui contre des policiers et celui de la superette cachère en janvier 2015, mais également les attentats perpétrés le 13 novembre dernier au Bataclan et dans Paris. Ces actes de barbarie aveugle ont visé la jeunesse et la liberté. Ils ont visé notre art de vivre et ces symboles.

Ces attentats ont déclenché des réactions de soutien comme rarement nous en avons connu; Des millions de personnes ont participé à des marches républicaines en janvier; En novembre, ce sont de véritables vagues de solidarité humaine qui se sont organisées sur la planète.

Nos pensées vont vers ceux qui ont été marqués par ces attentats, vers ceux qui ont perdu un être cher mais aussi vers ceux qui souffrent aujourd'hui et qui ont besoin d'aide, de notre aide, nos proches, nos amis et tous ceux avec qui nous pouvons partager quelque chose.

En ces périodes où l'on prône l'individualisme, je ne partage pas ces principes qui incitent à la peur de l'autre et au repli sur soi et je ne partagerai jamais ces idées, véhiculées par les extrémistes de tout bord, qui opposent les uns contre les autres.

Didier Guilbault

Partageons !

Partageons nos joies, notre bonne humeur et nos espoirs pour qu'en 2016, nous ayons plaisir à nous retrouver pour nos habituels moments de convivialité, la randonnée du 1er mai, le repas des aînés et le tournoi de sixte le 8 mai... le repas citoyen du 14 juillet, la traditionnelle fête de la chasse le premier dimanche d'août et les différentes festivités organisées par nos associations. Ce sont des moments importants pour chacun d'entre nous.

Je tiens à vous souhaiter, à toutes et tous, mes vœux de santé et de bonheur les plus sincères pour 2016.

Bonne année 2016.

Enregistrer ces dates !

Concours de belote:

[12 mars]

Organisé par l'After Foot de l'ESSB.

Super loto :

[19 mars]

Organisé par le comité des fêtes et doté de nombreux lots.

Repas des aînés:

[8 mai]

Le rendez-vous des anciens et du conseil municipal.



Infos en vrac...

Actualités communales et associatives



Noël à St Benoit

Cette année, nous avons encore eu le plaisir d'accueillir le père Noël à Saint Benoit.

Les plus grands, avertis de sa venue, l'ont attendu en dégustant le vin chaud et le pain d'épice préparés par quelques conseillers et conseillères, sous la spatule attentive de notre chef Roger.

Son arrivée avec ses magnifiques chiens de traineau a émerveillé les plus jeunes, qui ont aussi apprécié la distribution de friandises. Les parents ont profité de l'occasion pour faire quelques photos souvenir.

Espérons que tout ce petit monde soit assez sage pour que le père Noël passe à nouveau par chez nous cette année !

L'ESSB a fêté ses 60 ans...

C'est par une belle journée ensoleillée du mois de juin dernier que l'Entente Sportive de Saint Benoit a fêté son soixantième anniversaire. Tous les licenciés (anciens ou actuels) et les supporters ont été conviés pour cette grande fête du football, au cours de laquelle de nombreux matches ont été organisés. La journée s'est terminée dans une grande ambiance par un buffet dansant avec DJ.



Bonne retraite Christine !

Christine Gasné, agent de notre collectivité, a fait valoir ses droits à la retraite. Retraite bien méritée, puisque cela fait très exactement 40 années qu'elle assume la fonction d'agent d'entretien au service de la commune et de ses concitoyens. Grâce à son travail et sa bonne humeur, nous accueillons le public et nous travaillons toujours dans des locaux propres et agréables. Certes, nous avons déjà fêté cela il y a quelques semaines avec le conseil, ses collègues et sa famille, mais nous tenions à la remercier à nouveau, pour sa disponibilité et la qualité de ton travail.



Un diplôme et un bouquet ont été remis à Christine lors de la cérémonie des vœux du maire.



Pourquoi notre PLU devient-il un PLUi...

Concernant les informations diffusées récemment par note dans les boîtes aux lettres et sur le site internet, chacun de vous a pris connaissance de l'arrêt de l'élaboration du PLU à St Benoit la Forêt.

Je ne peux faire l'économie de compléter celle-ci : comme indiqué sur cette note, l'équipe municipale avait décidé d'organiser une réflexion sur l'avenir de la commune dès le début du mandat. Mais les services de l'état nous ont demandé, après la promulgation de la loi de mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR de nous mettre en conformité avec celle-ci en mettant en œuvre un Plan Local de l'Urbanisme. Sans cette évolution, notre POS, Plan d'Occupation des Sols, devenait caduque au 31 décembre 2015.

Le conseil municipal a donc décidé cette procédure en novembre 2014. Nous avons sélectionné le cabinet Urbago et débuté le travail de diagnostic. Celui-ci a d'ailleurs été présenté en réunion publique le 10 septembre 2015.

En novembre 2015, les mêmes services de l'Etat nous ont alerté, sur la non-conformité des statuts de notre communauté Chinon Vienne et Loire et l'impossibilité

pour la commune de mener cette procédure à son terme. La préfecture nous a confirmé la nécessité d'un arrêt immédiat de l'élaboration du PLU ainsi que la mise en conformité des statuts de la CCCVL. Cette mise en conformité ainsi que le lancement d'une nouvelle procédure d'élaboration d'un PLU intercommunal a été votée le 15 décembre 2015 par le conseil communautaire ; Ce qui prolonge la validité de notre POS jusqu'au 31 décembre 2019.

Le travail d'étude visant à une évolution démographique maîtrisée de la commune, mené avec le cabinet Urbago, sera réutilisé dans une réflexion plus globale au sein du PLUi sur tout le territoire de la Communauté de Communes. Toujours dans le respect des recommandations du Grenelle de l'Environnement, de la Loi SRU et de la Loi ALUR.

Toutes les informations seront communiquées à la population avec le même souci de transparence que précédemment car même si nous savons tous à quel point la réglementation est contraignante nous savons aussi le sujet sensible pour nombre d'entre nous.

DG

La Roue Tourangelle

Dimanche 24 avril 2016
Course cycliste professionnelle internationale en ligne - 192km

La course traversera St Benoit en passant en passant à Beugny, au carrefour du Brosseau et dans le bourg.

La caravane publicitaire passera de 13h30 à 13h40 et les coureurs de 14h50 à 15h20 en fonction de la moyenne horaire de la course.



Le conseil municipal vous invite à le rejoindre place de l'église entre les deux passages pour un moment de convivialité !



Campagne de distribution de comprimés d'iode

Une nouvelle campagne d'information et de distribution de comprimés d'iode autour de la centrale nucléaire de Chinon.

Organisée par les pouvoirs publics et EDF, cette campagne a pour but de renouveler les comprimés d'iode distribués en 2009 et qui arriveront prochainement à péremption. Elle vise également à sensibiliser le public aux bons réflexes en cas d'alerte nucléaire. L'information du public débutera en janvier 2016 dans un rayon de 10 km autour de la centrale nucléaire.

L'iode : une protection efficace en cas d'accident nucléaire.

Si tout est mis en œuvre pour prévenir un accident, les pouvoirs publics se doivent néanmoins d'anticiper une telle éventualité.

En cas d'accident dans un réacteur nucléaire, le rejet d'iode radioactif dans l'atmosphère pourrait constituer un risque sanitaire pour la population. Respiré ou ingéré, l'iode radioactif se fixe sur la glande thyroïde et peut accroître le risque d'apparition de cancer de cet organe. L'iode stable, administré avant l'exposition à l'iode radioactif, permet de saturer la glande qui ainsi ne peut plus fixer l'iode radioactif. Il est particulièrement recommandé pour les personnes dont la thyroïde est la plus sensible vis-à-vis du risque de contamination : les femmes enceintes (fœtus), les bébés et les jeunes de moins de 18 ans.

Chaque foyer et établissement recevant du public (écoles, collectivités, entreprises, administrations...) se situant dans le rayon des 10 km autour de la centrale nucléaire de Chinon va recevoir un courrier officiel accompagné d'une brochure d'information. Ce courrier leur permettra de retirer gratuitement les comprimés d'iode en pharmacie de la zone PPI (Plan Particulier d'Intervention).

Que se passe-t-il si vous vous trouvez en dehors des 10 km ?

**alerte nucléaire
je sais quoi faire !**

L'État a constitué des stocks de comprimés d'iode pour être en mesure de protéger la population se trouvant en dehors du rayon des 10 km autour des installations nucléaires et de couvrir les besoins de la population française en cas de risque d'exposition à de l'iode radioactif. Si la situation l'exigeait, le préfet ordonnerait le déploiement de ces stocks et leur distribution au public.

Un site internet dédié **www.distribution-iode.com** est mis en ligne. Il répondra en détail aux questions que vous vous posez sur l'iode et les réflexes à avoir en cas d'accident nucléaire. Un N° Vert **0 800 96 00 20** sera également mis en service en semaine de 10h à 18 heures et le samedi de 10h à 12 heures.

Où se procurer des comprimés d'iode ?

Que vous soyez riverain, chef d'entreprise, responsable d'un Établissement Recevant du Public (ERP), un courrier contenant un bon de retrait vous sera envoyé en février 2016. Grâce à ce bon, vous pouvez retirer gratuitement vos comprimés d'iode dans une pharmacie participant à l'opération.



Réalisations 2015 et projets 2016...



Le renforcement de l'**isolation par les combles de l'ensemble des bâtiments communaux recevant du public** a été effectué par une entreprise spécialisée en 2015 grâce à une subvention exceptionnelle de l'Etat. Ces travaux apporteront des économies d'énergie substantielles.



L'école était concernée par ces travaux et la **rénovation de trois pièces de l'ancien logement** de fonction a quant à elle permis la mise à disposition d'un local **pour les Temps d'Activité Périscolaires**. Cet aménagement facilite le travail des animateurs et rend les activités plus agréables pour les enfants durant les mois d'hiver.



L'école a aussi été dotée d'un **vidéoprojecteur interactif**; Grâce à lui les enfants participent plus facilement à la leçon et progressent plus aisément et pour encore plus de confort, les **rideaux roulants des classes** seront aussi **changés** en 2016.



Pour finir la liste des réalisations dans le domaine scolaire, les **abris bus** de chaque arrêt de car seront **changés** prochainement et l'**aire d'attente** devant le parking du bus face à l'école verra son **revêtement refait**.

Du côté des aménagements routiers, la nouvelle la **piste cyclable entre le rond-point du Blanc Carroi et la route des Pins** est terminée. Elle dessert le Centre Hospitalier et permet des déplacements sécurisés aux piétons ou aux cyclistes afin de gagner Chinon en toute sécurité, été comme hiver.



Toujours pour plus de sécurité, c'est un **défibrillateur** qui sera installé prochainement à St Benoit afin de pouvoir intervenir efficacement si besoin était. Nous réaliserons des sessions de formation à son utilisation pour les agents municipaux, les conseillers et les membres d'associations intéressés.

Dans un autre domaine, nous souhaiterions réaliser des travaux d'**aménagement et d'embellissement du cimetière**. Celui-ci, déjà bien entretenu par les agents, mérite notre attention.



De plus, au sein de ce lieu de repos le conseil souhaite **préserver la petite chapelle** édifiée en 1876 par la famille De Chastenot de Puységur ; Famille qui résida au château de Beugny à St Benoit à partir du XVIIIème siècle et qui compta dans ses membres, deux maires de notre commune. Cette chapelle est une trace de l'histoire et nous nous devons, dans le cadre d'une procédure très règlementée, de la préserver des tracas du temps qui passe.



Afin de faciliter le travail de présentation au cours des différentes réunions, un **vidéo projecteur** sera bientôt installé **dans la salle des fêtes** pour les séances de travail, mais également, pour inviter les amateurs de football à voir l'équipe de France pour l'Euro au mois de juillet...

Ce vidéo projecteur pourra aussi faire l'objet d'une option supplémentaire lors de la location de la salle des fêtes.



Du pain frais, tous les jours et à toute heure, ce sera bientôt possible à St Benoit. Depuis le départ en retraite du boulanger de Rivarennes, nous n'avons plus de distribution de pain sur la commune. La solution ? L'**installation d'un distributeur de pain automatique** alimenté par M. Jobard boulanger à Chinon.

Ce service de proximité, sans contraintes horaires qui garantit la qualité d'un pain frais artisanal dans les communes ne disposant plus ou pas d'artisan boulanger sera opérationnel prochainement, au bourg en face du bar Chez Dina.



Téléassistance à domicile

Le fonctionnement est très simple. Un équipement composé d'un transmetteur et d'un déclencheur est installé au domicile de l'abonné. Par simple pression sur le déclencheur porté autour du cou ou du poignet, l'alarme est transmise à la centrale d'écoute de Présence Verte qui envoie immédiatement les secours adaptés.

Lorsque l'utilisation d'un déclencheur classique est inadaptée, des déclencheurs spécifiques sont disponibles sans majoration de tarif (déclencheur à effleurement, à écrasement, au souffle, détecteur de chute lourde). La location d'un déclencheur supplémentaire est également possible.

Des aides financières peuvent être accordées par le Conseil Général (APA), les caisses de retraite, et les communes. Les conseillers Présence Verte sont là pour renseigner et aider les abonnés à accomplir les démarches pour en bénéficier. L'association Présence Verte Touraine est déclarée «Services à la personne». Les abonnés imposables sur les revenus peuvent bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt correspondant à 50% des sommes versées (selon dispositions fiscales en vigueur).

Le contrat prend effet le jour de l'installation et se renouvelle par tacite reconduction. Il peut être résilié, sans frais, à tout moment par simple lettre, quel que soit le motif.

Agence de Tours : 5 rue du 66e Régiment d'Infanterie - 37000 TOURS

Tél. : 02 47 31 61 96 - email : pv37@presenceverte.fr



ACTU : 50 ans ça se fête

Un appel à témoins est lancé dans le cadre du Jubilé 50! Contribuez à la mémoire du lycée François Rabelais de Chinon. Pour fêter les 50 ans du Lycée François Rabelais sur le site du Faubourg Saint Jacques à Chinon, des témoignages, photos, films et autres supports sont recherchés, afin de collecter les souvenirs du Lycée. Merci de partager vos souvenirs : Lycée polyvalent François Rabelais - Centre de documentation et d'information - 28 Quai Danton 37500 CHINON
Adresse mail : lrabelaisouvenirs@gmail.com



LYCÉE | FRANÇOIS RABELAIS

Nuisances sonores

Même si l'hiver est très doux et qu'il est un peu tôt pour en parler, nous vous rappelons la réglementation pour les horaires de tonte qui sont tolérés les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h !



Changement de circulation et nouveaux horaires à la déchèterie

La déchèterie de Chinon a changé son sens de circulation ! L'entrée et la sortie sont interverties afin de favoriser la cohabitation avec les camions circulant sur le site. De plus, toutes les déchèteries du SMICTOM changeront leurs horaires d'ouverture à partir du 1er mars. Vous trouverez un récapitulatif des nouveaux horaires prochainement sur notre site internet : www.saintbenoitlaforet.fr

TNT HD : votre téléviseur est-il prêt pour le passage à la Haute Définition en avril 2016 ?

La TNT va passer à la Haute Définition (HD) à partir du 5 avril 2016. Les foyers recevant notamment la télévision par l'antenne râteau doivent vérifier s'ils disposent de l'équipement nécessaire (téléviseur ou adaptateur). Mais comment connaître la compatibilité de votre matériel à la HD ?

Pour les personnes disposant d'un équipement relié à une antenne râteau, il faut vérifier :

- sur votre équipement la présence du logo TNT HD (norme MPEG-4) ;
- ou la présence du logo Arte HD en vous positionnant sur la chaîne 7 puis la chaîne 57.



Si vous ne voyez pas ces détails, cela signifie que votre téléviseur n'est pas compatible à la HD. Il vous faudra donc vous équiper d'un matériel compatible à la HD avant la date du 5 avril 2016 à défaut, vous ne recevrez plus la télévision après cette date. Attention, il n'est pas nécessaire de racheter un nouveau téléviseur, un adaptateur TNT HD externe étant suffisant (vendu à partir de 25 €).

Dans le cadre du passage à la TNT HD, l'Agence nationale des fréquences (ANFR) rappelle qu'il existe un certain nombre d'aides pour les téléspectateurs (aide à l'équipement, assistance de proximité, aide à la réception). Pour plus d'informations, consultez le site web www.recevoirlatnt.fr ou contactez le 0970 818 818, accessible du lundi au vendredi, de 8h à 19h, au prix d'un appel local.